

Politique de diffusion – Revue *L'Ancêtre*

Société de généalogie de Québec (SGQ)

1. Selon ses statuts, la Société de généalogie de Québec (SGQ), un organisme sans but lucratif, vise à regrouper les personnes intéressées à promouvoir les recherches sur les histoires des familles des ancêtres et à répandre les connaissances généalogiques.
2. Pour répondre à cet objectif, la revue *L'Ancêtre*, organe officiel de la SGQ, publie des articles de nature généalogiques, des chroniques portant sur divers aspects de la généalogie et des informations sur les activités de la SGQ.
3. Considérant que :
 - a. la mission de la SGQ est orientée vers la diffusion de l'information;
 - b. la SGQ détient un statut d'organisme sans but lucratif ;
 - c. l'évolution des technologies de l'information permet une large diffusion de l'information;
 - d. la disponibilité de plus en plus fréquente de dépôts externes d'informations permet un accès libre à des documents de recherche publiés depuis deux ans ou plus dans de nombreux domaines;
 - e. plusieurs articles et chroniques de la revue ont été, depuis 2016, mis à la disposition de tous gratuitement deux ans après leur publication;
 - f. les articles publiés dans la revue respectent les droits d'auteur;
 - g. les auteurs ont accepté la version corrigée par l'équipe de *L'Ancêtre*, le protocole bibliographique alors en vigueur et la politique de rédaction de la revue,

il est résolu que la revue *L'Ancêtre* et toutes ses parties soient placées sur le site Internet de la SGQ en accès libre deux ans après leur publication.

Approbations :

21 septembre 2026 — comité de *L'Ancêtre*

12 octobre 2026 — conseil d'administration